

SOUTENANCE DE THÈSE

Madame **Adeline BARBIN** soutiendra sa thèse de Doctorat de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne intitulée :

LA DÉMOCRATIE TECHNIQUE

le mercredi 21 juin à partir de 14h, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, centre Panthéon, salle 216 (12 place du Panthéon, 75 005 Paris, aile Cujas, 2^e étage), devant un jury composé de :

M. Andrew FEENBERG, Professeur à la Simon Fraser University

M. Xavier GUCHET, Professeur à l'Université de technologie de Compiègne

M. Stéphane HABER, Professeur à l'Université Paris Nanterre

M. Pierre-Benoît JOLY, Directeur de recherche INRA, directeur du LISIS (Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés) à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Mme Catherine LARRÈRE, Professeure émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (directrice de thèse)

Mme Stéphanie RUPHY, Professeure à l'Université Grenoble Alpes

La soutenance sera suivie d'un pot, auquel vous êtes cordialement invités.

RÉSUMÉ

Les thèses de l'autonomie de la technique et l'identification du progrès au progrès technique ont exclu la notion de démocratie du champ de la réflexion de la philosophie politique sur les sciences et les techniques, au profit de conceptions technocratiques. Ce sont l'histoire et la sociologie qui ont essentiellement abordé les relations entre technique et démocratie. En examinant leurs travaux, cette thèse montre à la fois l'importance des facteurs socio-culturels pour expliquer le développement technique d'une société et l'existence d'une forme faible de déterminisme par lequel les techniques structurent les relations sociales. La possibilité et la pertinence qu'il y a à faire de la technique un objet du débat démocratique apparaissent alors à double titre : d'une part, la technique nous engage collectivement dans un mode de développement – ce que traduit la notion de subpolitique – et, d'autre part, elle est déjà un objet de politique puisqu'elle fait l'objet de législations et constitue, sous la forme de l'innovation, un élément majeur des projets politiques nationaux et internationaux ainsi que de l'actuel discours de la gouvernance. Il s'agit alors d'établir que, confrontée à différentes critiques, la démocratie technique doit étendre son champ d'analyse afin de ne pas s'en tenir à une réflexion sur l'expertise et la participation, et d'être en mesure de répondre aux enjeux des conditions juridiques, économiques et épistémiques de la (co)production des savoirs et des innovations, comme aux enjeux classiques de la démocratie. Cette redéfinition du champ de la démocratie technique permet de l'articuler autour d'une interrogation sur le sens du progrès.